

AP DHE

Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'Ecole

Lien Circulaire 3-08-2020 MENJS DGESCO CT

QUI?

- Tout élève inscrit dans un établissement scolaire, dont la scolarité est interrompue pour :
 - des raisons de santé physique ou psychique
 - des maladies évoluant sur une longue période
 - des difficultés sociales majeures pour les enfants pris en charge par l'ASE

QUAND?

- La scolarité est interrompue pour une période minimale de :
 - deux semaines consécutives
 - trois semaines discontinues

QUOI?

- accompagnement par un ou plusieurs enseignants jusqu'à 5 heures par semaine
- possibilité de mise en place d'un dispositif de télé-présence

POURQUOI?

- Permettre la continuité des apprentissages.
- Maintenir le lien avec la classe.
- Préparer le retour en classe dans les meilleures conditions.

COMMENT?

- En faisant une demande d'APADHE auprès de la coordonnatrice :
murielle.valvert@ac-guadeloupe.fr / 05 90 47 82 25